

CONSEIL MUNICIPAL du 12 MARS 2019, à 20 H 30

Étaient présents : Dominique BARTHE, Michel BOUYNET, Franck COULAUD, Daniel DELMARÈS, William DOUGNAC, Jocelyne GARRIGUE, Cyrill LAPORTE, Cyril LOSTE, Maryse MAXIME, Sophie ROCHER

Excusé : Jean Louis TEULET – Mandat à Daniel DELMARÈS

Secrétaire de séance : Jocelyne GARRIGUE

L'an deux mille dix neuf le 12 mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de JOURNIAC, au nombre de 11, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 5 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Michel BOUYNET, Maire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L 2121-15 du CGCT).

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2019, qui ne soulève aucune observation.

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES:

D2019/03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : COMMUNE

Le Conseil Municipal de la commune de JOURNIAC sous la présidence de Maryse MAXIME, Monsieur le Maire s'étant retiré pour ne pas assister au vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Michel BOUYNET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les virements de crédits de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel est le suivant :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	293 050,06
Recettes	373 958,62
Résultat excédentaire	80 908,56
Excédent net reporté de 2017	350 996,22
Soit un excédent net cumulé de	431 904,78

INVESTISSEMENT:

Dépenses	139 870,98
Recettes	81 538,98
Résultat déficitaire	- 58 332,00
Excédent reporté de 2017	50 098,75
Soit un déficit net cumulé de	- 8 233,25

2. Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête le compte administratif 2018 : Commune.

POUR : 10

D2019/04 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 : COMMUNE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le compte de gestion est un document entièrement comptable qui relève de l'autorité de Monsieur le Percepteur. Il correspond sur le plan budgétaire au compte administratif de l'ordonnateur de la commune pour l'année 2018.

Monsieur le Maire propose l'adoption de compte de gestion 2018 de la commune de Journiac.

POUR : 11

D2019/05 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : AEP

Le Conseil Municipal de la commune de JOURNIAC sous la présidence de Maryse MAXIME, Monsieur le Maire s'étant retiré pour ne pas assister au vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Michel BOUYNET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les virements de crédit et de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel est le suivant :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	72 343,88
Recettes	47 559,50
Résultat déficitaire	- 24 784,38
Excédent reporté de 2017	7 895,12
Soit un déficit net cumulé de	- 16 889,26

INVESTISSEMENT:

Dépenses	85 763,30
Recettes	93 363,00
Résultat excédentaire	7 599,70
Excédent reporté de 2017	170 720,52
Soit un excédent net cumulé de	178 320,22

2. Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête le compte administratif 2018 : AEP.

POUR : 10

D2019/06 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 : AEP

Monsieur le Maire informe ses conseillers municipaux que le compte de gestion est un document entièrement comptable qui relève de l'autorité de Monsieur le Percepteur. Il correspond sur le plan budgétaire au compte administratif de l'ordonnateur de la commune pour l'année 2018.

Monsieur le Maire propose l'adoption de compte de gestion 2018 : AEP.

POUR : 11

D2019/07 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : ASSAINISSEMENT**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	1 145,65
Recettes	5 000,00
Résultat excédentaire	3 854,35

INVESTISSEMENT:

Dépenses	248 435,51
Recettes	291 000,00
Résultat excédentaire	42 564,49
Excédent reporté de 2017	36 857,13
Soit un excédent net cumulé de	79 421,62

POUR : 10

D2019/08 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 : ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe ses conseillers municipaux que le compte de gestion

est un document entièrement comptable qui relève de l'autorité de Monsieur le Percepteur. Il correspond sur le plan budgétaire au compte administratif de l'ordonnateur de la commune pour l'année 2018.

Monsieur le Maire propose l'adoption de compte de gestion 2018 : Assainissement.

POUR : 11

D2019/09 RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VALLÉE DE L'HOMME

Approbation du nouveau Conseil Communautaire de la Vallée de l'Homme, compte tenu de la création des communes nouvelles, Les Eyzies, Coly-St Amand
POUR : 11

POINTS ÉVOQUÉS HORS DÉLIBÉRATIONS :

La montée en débit : Cette opération aurait dû être concrétisée courant mars 2019, elle est repoussée au mois de mai, compte tenu d'impératifs du prestataire Orange.

Surpresseur du Lac Nègre : La négociation est toujours en cours avec les consorts Eymerit. Il s'agit pour la collectivité d'acquérir cette parcelle d'une surface de 188 m².

Le vote du budget principal 2019 est programmé le jeudi 11 avril 2019. Seront également adoptés les budgets annexes AEP et Assainissement

Fin de séance : 22h30



Le Maire, Michel BOUYNET